

1er et 2 mars : les Genevoises à la Métropole

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **46 (1958)**

Heft 856

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-269165>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Compte de Chèques postaux I. 943

Parait le premier samedi de chaque mois

FONDATRICE DU JOURNAL	Organe officiel	ABONNEMENTS
Emilie GOURD	des publications de l'Alliance	SUISSE 1 an Fr. 8.— (ab. min.)
RÉDACTION	des Sociétés féminines suisses	Les abonnements partent de n'importe quelle date
M ^{me} WIBLE-GAILLARD, 10, rue des Granges	Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	
ADMINISTRATION ET ANNONCES		
M ^{lle} Renée BERGUER, 7, Pl. du Pré-Saconnex		

De même que l'humanité s'est civilisée par de successives victoires sur la nature, de même l'éducation consiste à engager l'être humain sur une voie qui lui permettra de dominer toujours mieux ses impulsions naturelles.

Dr. Lucien BOVET.

Bienvenue aux déléguées internationales

12^{ème} session - Commission de la condition de la Femme, 17 mars au 3 avril

La Commission de la Condition de la femme tiendra sa XII^{ème} session au siège européen des Nations Unies, du 17 mars au 3 avril.

Les différents objets sont à l'ordre du jour que cette commission technique du Conseil économique et social a accoutumé de discuter :

a) Le mémorandum du Secrétariat général sur les **Droits politiques de la femme** qui rappelle le statut politique de la femme et les modifications qui y ont été apportées au cours de l'année écoulée, dans les divers Etats membres, les territoires sous tutelle et les territoires non autonomes ;

b) des rapports de l'Unesco ayant trait à l'accès de la femme à l'enseignement ;

c) un rapport et un projet de brochure du

B.I.T. concernant l'égalité de salaire pour un travail égal ;

d) des rapports sur l'accès de la femme à la vie économique ; le problème des mères qui ont des responsabilités familiales sera spécialement évoqué, de même que le droit des travailleuses au repos, à la sécurité matérielle en cas de vieillesse, de maladie ou de perte de la capacité de travail ; et de même que la question de l'âge de la retraite ;

e) les changements récents relatifs à la nationalité de la femme mariée, dans les législations ainsi que les signatures et les ratifications de la Convention sur ce sujet ;

f) un rapport sur la question du mariage, du libre consentement des deux parties et de l'âge minimum ; (droit privé) ;

g) des rapports sur le programme d'assis-

tance technique et des services consultatifs, en relation avec la condition de la femme ;

h) les rapports des représentantes de la commission de la femme à la Commission des droits de l'homme et à la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et la protection des minorités.

En outre, la Commission entendra le rapport de la Commission interaméricaine des femmes, elle prendra connaissance des communications reçues par les Nations Unies touchant les sujets qui la concernent et, une fois de plus, elle affirmera son désir de maintenir la périodicité annuelle des sessions de sa commission.

Souhaitons à nos hôtes venus de toutes les parties du monde, un séjour fécond et bien-faisant dans notre pays.

Le poste de radio

fidèle informateur et
interlocuteur de la ménagère

Aimablement invitées par le Centre de liaison de sociétés féminines neuchâteloises, présidé par Mlle E. Roulet, les déléguées des Centres de liaison romands se sont réunies, sous la présidence de Mme A. Rochedieu, le 20 février pour parler des émissions féminines radiophoniques.

Mme Yvonne Salagnac, rédactrice de la rubrique « Femmes chez elles » au studio de Genève, a parlé de ses dix ans d'expérience radiophonique, la recherche et l'évolution constante de ces productions qui nous apportent régulièrement nouvelles et réflexions délassantes.

Après un entretien nourri, on conclut que les émissions sont, de nos jours, le complément obligé de la presse, si le poste de radio, fidèle interlocuteur de la Ménagère n'était pas bien en vue à la Saffa 58, cette exposition serait incomplète.

1er et 2 mars

Les Genevoises à la Métropole

Dans les salons de l'Hôtel Métropole (34, Grand-Quai), se déroulera les 1er et 2 mars (samedi de 10-24 h. et dimanche de 11 à 20 h.) une grande manifestation féminine, un bazar placé sous la présidence d'honneur de Mme Alfred Borel et dont l'organisation est confiée à Mme de Tschanner.

On trouvera là des comptoirs variés : Fleurs, Confiserie, Céramique et livres, Vêtements d'enfants, Ouvrages de dames, Jouets, Cadeaux, Jeux, Tombola, Bar-Buffet (que dirigeront les hôtelières).

N'oublions pas les divertissements : le samedi, à 19 h. 30 et à 20 h. 45, le dimanche à 17 h., avec Colette Jean et Pierre Billon, au piano Achille Scotti.

Cette vente a pour but de trouver les fonds nécessaires pour les manifestations que la Commission cantonale, sous la présidence de Mme Henri Gagnebin, prépare en vue de l'exposition féminine Saffa 1958.

Cette commission aura tout d'abord un stand dans le Pavillon des cantons, où elle se propose de présenter Genève en quelques traits caractéristiques : le passé studieux et humanitaire, le présent orienté vers les organisations internationales. Si modeste que soit cette représentation, elle exige des dépenses.

D'autre part, afin de soutenir le travail traditionnel de nos artisanes locales : émailleuses, céramistes, dentellières, la commission cantonale souhaite ouvrir une boutique qui sera placée le long de la rue des échoppes et où seront exposés et vendus des objets créés par nos artistes. En arrière de la boutique, un lieu de rencontre serait offert aux visiteuses de l'exposition, afin de permettre des contacts entre représentantes des sociétés féminines et des hôtes venues de l'étranger.

Ce projet, on s'en doute, coûtera cher, mais sa portée culturelle et économique est évidente, aussi chacun est-il instantanément prêt de le soutenir efficacement.

De plus, la commission cantonale prépare, ainsi que les commissions des autres cantons, une Journée cantonale qui, pour nous, aura lieu le 23 août et qui entraînera aussi des frais si, comme nous l'espérons, les simples visi-

Ces problèmes difficiles, il faut les rendre progressivement perméables au peuple suisse. (Dr Homberger).

L'intégration européenne

a commencé le 1er janvier 1958

Au début de novembre, les déléguées de l'Alliance de sociétés féminines suisses entendaient, à Berne, M. le conseiller fédéral Petitpierre parler de « Marché commun ou zone de libre échange » et nous résumions cet exposé dans notre journal du 2 décembre. Est-ce abuser de la patience de nos lecteurs de revenir sur ce sujet ?

— Non, affirme avec conviction M. Victor Gautier, conseiller aux Etats, parce que depuis trois mois, la situation a rapidement évolué et le peuple suisse se trouvera, peut-être plus tôt qu'on ne le croit, devant un des problèmes les plus graves de son histoire.

Même la question de notre neutralité, celle de la paix sociale, de la réforme des finances fédérales perdent de leur acuité devant la réalisation de l'intégration européenne qui a commencé le 1er janvier 1958. Il faut que l'opinion publique prenne conscience de ce qui se passe et des décisions qu'elle sera amenée à prendre éventuellement.

Le Marché commun tend à créer, en Europe, une unité économique — en attendant une unité politique.

A nos portes, l'Europe s'intègre, les pays qui nous touchent immédiatement vont procéder à une transformation de leurs institutions qui risque de porter atteinte aux structures fondamentales de notre Etat. La France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg harmoniseront peu à peu leurs tarifs douaniers, leur législation économique, leur législation fiscale, leur monnaie. Une zone de 165 millions d'habitants

teurs pourront être accompagnés de groupes culturels, artistiques ou musicaux ; ceux-ci attireront, dans l'enceinte de l'exposition, l'attention du public sur leurs productions respectives.

Pour que Genève se présente dignement à la Saffa 58, donnez à la commission cantonale les moyens de le faire, venez à la Métropole, les 1er et 2 mars, et mettez généreusement la main à la poche.

Est-ce ainsi que nous avons rêvé

l'aube de la Fédération Européenne ?

comparable à la population des Etats-Unis, répondront aux mêmes lois économiques, et peut-être aux mêmes lois politiques. On pouvait croire que les habitudes prises ne se laisseraient pas rapidement bousculer, cependant ces six pays ont abouti très rapidement. Le reste de l'Europe demeure surpris qu'un marché fermé, entouré d'une ceinture de droits élevés se soit constitué. Il est clair que cette création répond à une nécessité : dans notre Europe hachée de frontières, on ne pouvait instaurer la production industrielle comme on la connaît aux Etats-Unis : la construction d'automobiles à la chaîne, l'exploitation de l'énergie nucléaire, etc. Ces six pays aspirent à plus de stabilité, plus de sécurité, plus de paix. Peut-être sommes-nous à un tournant de l'histoire.

Ayant abaissé entre eux toutes les barrières douanières, les Six élèveront, autour de leur territoire une nouvelle muraille protectionniste qui fermera le Marché aux autres pays, dont le nôtre.

Les Suisses, protégés par les circonstances, ressentent ces besoins avec moins d'urgence, ils sont moins enclins à construire du nouveau, ils pensent avoir construit leurs institutions comme des châteaux sur le roc. Qu'advient-il si par la pression des événements extérieurs nous nous trouvons avoir bâti sur le sable ?

Nous ne devons pas fermer les yeux sur notre situation : en 1950, le 38 % de nos exportations a été absorbé par les pays du marché commun et le 56 % de nos achats en matières premières et autres venait de là. Si ces frontières nous sont fermées par des tarifs douaniers prohibitifs, qu'advient-il de notre commerce extérieur ? D'ici quinze ans, les droits de douane auront été supprimés dans la zone du marché commun. Que se passera-t-il pour nos usines qui produisent des machines, des produits chimiques ? Comment continuer à vendre ? donc à travailler ? à gagner de quoi vivre ?

Le marché commun est issu de la communauté du charbon et de l'acier dont la Suisse n'était pas appelée à faire partie puisque ce sont des matières qu'elle ne fournit pas.

Nous pourrions échapper à cette épreuve de Damoclès s'il est procédé parallèlement à la constitution d'une zone européenne de libre échange.

La zone de libre échange se présentait comme une solution de ces graves difficultés. Les onze pays qui n'appartiennent pas au marché commun cherchent à organiser un continent où le commerce soit libre, mais où l'entente n'entraîne pas de conséquences politiques. A l'intérieur de la zone de libre échange, on prévoit aussi la suppression graduelle des droits de douane, chaque membre reste libre pourtant de fixer son tarif douanier à l'égard des pays extérieurs.

Mais ce qui est plus important encore, c'est que ces pays ne seraient pas tenus d'unifier leurs lois sociales, leurs lois fiscales et leurs monnaies.

Cette zone serait éventuellement associée au tarif douanier du Marché commun, sans en accepter toutes les servitudes.

Cette zone doit se créer d'accord avec les pays du marché commun et les négociations se révèlent difficiles. Des conférences incessantes se tiennent à Paris où nous représentons notre ministre, M. Olivier Long. Des conversations ont eu lieu aussi, en Suisse avec le chef de la délégation anglaise, M. Maundling. Les problèmes ne trouvent pas de solution et le plan de réalisation n'avance pas.

Mais elle rencontrera de grandes difficultés... D'ores et déjà la France y paraît opposée.

L'article est un condensé de la conférence de M. V. Gautier.

(suite en page 3)

Les textes encadrés sont empruntés à un article du « Bulletin des Arts et Métiers », février 1958.

Floriana Institut pédagogique privé
Pontaise 15 — LAUSANNE
Nouvelle direction : E. PIDTET Tél. 24 14 27

- Formation de gouvernantes institutrices pour familles suisses et étrangères
- Préparation d'assistantes pour Homes d'enfants, Colonies de vacances, Maisons de refuge, etc.
- Professeurs diplômés, Diplômes, Placement des élèves assuré.

EXTRAIT VITAMINEUX

Bévita

Pour assaisonner et tartiner

LEVURE VITAMINEUSE

Bévita

sous contrôle de l'Institut des vitamines

BUFFET CORNAVIN
E. L. NIEDERHAUSER